

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Marylou Gauthier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dd0464ddc841d68349aa57d0>

Date d'obtention : 2022-01-13 15:43:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a un partenariat fait avec la police du territoire et que des étapes ont été fait afin de faciliter les interventions et intervenir adéquatement selon les situations et les différents membres impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je peux maintenant me référer à un protocole et savoir quoi faire concrètement si cela arrive.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention aux jugements portés et suivre concrètement les étapes, même si je ne vois pas de gestes malveillant dans la situation (ex: un couple qui se sont envoyé des photos de manière consentante).